

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale de l'énergie  
et des matières premières*

*Direction de l'énergie*

**Arrêté du 14 novembre 2008 portant nomination au conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification**

NOR : DEVE0826900A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 instituant le Fonds d'amortissement des charges d'électrification ;

Vu l'article 38 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;

Vu le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947 modifié pris pour l'application de l'article 38 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres du conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification :

*Au titre de représentants des conseils généraux des départements  
faisant l'objet d'une dotation annuelle du fonds*

M. René Massat, vice-président du conseil général de l'Ariège.

*Au titre de représentants des collectivités et des établissements publics maîtres d'ouvrage de travaux pouvant ouvrir droit aux aides du fonds*

M. Jean-Paul Amoudry, président du syndicat départemental d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie ;

M. Jean Gaubert, président du syndicat départemental d'électricité des Côtes-d'Armor ;

M. Xavier Pintat, président de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies, président du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde ;

M. Pascal Sokoloff, directeur de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

*Au titre de représentant des organisations agricoles*

M. Jean-Pierre Boisson, président de la chambre d'agriculture de Vaucluse.

*Au titre de représentants du groupe EDF*

Le directeur des systèmes énergétiques insulaires d'EDF, ou son représentant ;

Le directeur général adjoint finances et stratégies d'ERDF ou son représentant ;

Le directeur général adjoint réseaux et patrimoine d'ERDF ou son représentant.

*Au titre de représentant des régies d'électricité  
ou des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électrification*

M. Jacques Brossard, président de l'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales ou avec leur participation.

*Au titre de représentant du ministre chargé de l'électricité*

Le directeur général de l'énergie et du climat ou son représentant.

*Au titre de représentant du ministre chargé du budget*

Le directeur du budget, ou son représentant.

*Au titre de représentant du ministre de l'intérieur*

Le directeur général des collectivités locales, ou son représentant.

*Au titre de représentant du ministre de l'agriculture*

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, ou son représentant.

*Au titre de représentant du délégué à l'aménagement du territoire  
et à l'action régionale*

Le délégué à l'aménagement du territoire, ou son représentant.

#### Article 2

M. Xavier Pintat exercera les fonctions de président du conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification.

#### Article 3

Le directeur de l'énergie et le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 14 novembre 2008.

Pour les ministres et par  
délégation :  
*Le directeur de l'énergie,*  
P.-M. Abadie

*Le directeur général des politiques  
agricole,  
agroalimentaire et des territoires,*  
J.-M. Aurand